



Edito

La Lettre est le nouveau support de communication dont le bureau nouvellement élu de la Cobal a souhaité se doter pour permettre une meilleure visibilité de notre travail auprès des ordres et améliorer nos échanges entre notre conférence régionale et la conférence nationale.

J'ai parfaitement conscience que l'action de la Cobal n'est pas toujours perçue à sa juste valeur ; pourtant, elle est de première importance dans l'architecture de notre représentation.

La mandature 2024-2025 sera primordiale pour l'avenir de notre profession tant au niveau du CNB que de la Conférence des bâtonniers. Nous avons toute notre place pour faire entendre notre voix et nous nous y attèlerons.

Résolument attachés à notre serment et à notre auto-régulation, gage de notre indépendance, nous devons rester particulièrement vigilants sur les thématiques récurrentes de cybercriminalité, maniements de fonds, LBC-FT, le contrat de collaboration, l'avocat salarié en entreprise, les retraites...

Nous devons donc faire preuve de force de propositions devant les défis de l'évolution de l'exercice de la profession.

Dès lors, il appartiendra à notre conférence régionale de développer davantage notre capacité à mieux échanger entre-nous, dans un esprit de partage des expériences et de créativité, en espérant susciter de nouvelles vocations et donner du sens au principe d'ordinalité.

Chacun de nos barreaux possède, je le sais, des atouts majeurs pour nous y aider.

Faisons preuve d'intelligence collective et de cohésion, en appliquant ce proverbe africain : « *Tout seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin* » !

Bât. Laurent Rauzier
Président de la Cobal

Vous avez dit Cobal...

Nombre d'avocats en France : 73 000 dont 42% d'hommes
Répartis dans 164 barreaux (dont Paris avec environ 43%)

La profession est représentée au niveau national par deux instances :

- **Le Conseil National des Barreaux (CNB)**
(Présidente : bâtonnier Julie Couturier)



Au niveau national, la profession d'avocat est représentée par le Conseil National des Barreaux auprès des pouvoirs publics, dont les membres sont élus par les Avocats de France. Il a également pour mission l'unification des règles et des usages de la profession, et le développement de la communication collective nationale de la profession.

Il est en quelque sorte l'organe législatif de la profession.

- **La Conférence des Bâtonniers**
(Président : bâtonnier Jean-Raphaël Fernandez)



La conférence des bâtonniers permet aux 163 bâtonniers de province et d'outre-mer (hors Paris) de se connaître et d'échanger. Elle est un lieu de travail et de débats qui alimente l'action du CNB, pour celles et ceux qui, sur le terrain, assument la responsabilité des Ordres et des Barreaux locaux.

En parallèle à ces instances, il existe les **Conférences régionales des barreaux**.

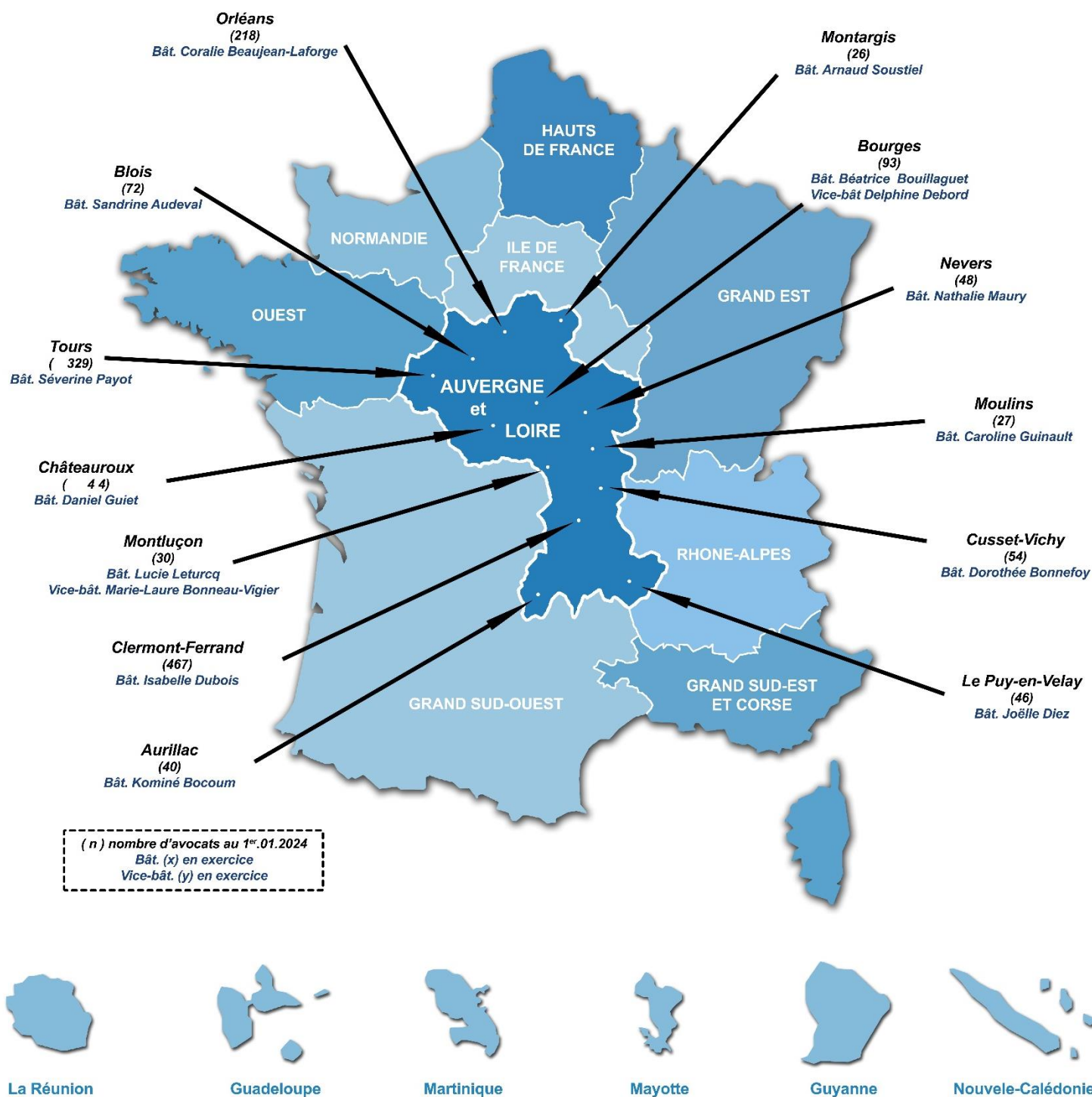
Au niveau local, les avocats sont regroupés au sein d'un Barreau, lequel existe dans le ressort de chaque tribunal judiciaire. Afin de coordonner leurs politiques et leurs actions, ces barreaux sont également regroupés en conférences régionales. Elles sont au nombre de 10 avec l'Outre-mer.

Leurs travaux alimentent les débats de la conférence des Bâtonniers et l'action du CNB. Leur rôle est loin d'être négligeable.

Notre COBAL rassemble 13 barreaux, répartis sur 10 départements, dans les ressorts de trois cours d'appel et représente au sein de nos barreaux près de 1500 avocats.

Par ailleurs, si en termes d'effectifs elle n'est pas la première, elle bénéficie d'une aura dans les instances nationales grâce aux membres issus de notre conférence régionale et a, par conséquent, une voix non négligeable.

CNB : Philippe Baron et Catherine Gazzeri (bureau Cobal)
Conférence des bâtonniers : Philippe Thiaut, trésorier-adjoint (ancien président de la Cobal), François Vignancour, ancien président de la Conférence des bâtonniers (membre de droit) et ancien bâtonnier de Clermont-Ferrand



Auvergne

CA de RIOM

ALLIER

Barreau de Montluçon
Barreau de Moulins
Barreau de Cusset-Vichy

CANTAL

Barreau d'Aurillac

HAUTE-LOIRE

Barreau de Haute-Loire
(Le Puy-en-Velay)

PUY-DE-DÔME

Barreau de Clermont-Ferrand

Loire

CA d'ORLEANS INDRE-ET-LOIRE

Barreau de Tours

LOIRET

Barreau de Montargis
Barreau d'Orléans

LOIR-ET-CHER

Barreau de Blois

CA de BOURGES CHER

Barreau de Bourges

INDRE

Barreau de Châteauroux

NIEVRE

Barreau de Nevers

Le mot...

de
Catherine GAZZERI

De l'utilité de la COBAL

Au terme des deux années où j'ai présidé notre conférence régionale, notre conférence a montré à plusieurs reprises sa solidarité entre les barreaux et une amitié confraternelle sans faille. Nous avons pu asseoir l'aura de notre conférence régionale en participant activement aux travaux de la conférence nationale et notamment aux réunions de bureau élargi et aux AG.

Coralie Beaujean et moi-même avons fait partie du groupe de travail sur la collaboration libérale qui a représenté pas moins de 50 heures de travail et le rapport prospectif qui en est ressorti a été voté par la conférence nationale.

La formation faite à TOURS sur le numérique, la cybercriminalité, la RC de l'Avocat et le blanchiment, a été unanimement appréciée.

Nous avons toujours été présents aux universités de la conférence et à des séances de formations organisées par cette dernière.

Enfin et bien que nous soyons la plus petite conférence régionale, nous avons pu faire élire des membres de notre conférence au bureau de la conférence des bâtonniers et dans la mandature 2024/2026 du CNB (deux d'entre nous (Philippe Baron et moi-même) sommes présidents de commission).

Certes, certaines des actions que j'avais annoncées au début de ma prise de mandat n'ont pu être réalisées : une newsletter et des réunions en région. Je le regrette, le temps défile et nous prend de vitesse...

Mon successeur, Laurent Rauzier, a déjà repris le flambeau avec enthousiasme, énergie et créativité. Je ne doute pas qu'il fera un beau mandat et portera haut l'aura de notre conférence entouré d'un bureau motivé.

La COBAL, toute petite qu'elle soit, mérite toute notre attention et notre soutien. C'est tout à la fois la solidarité de nos barreaux du centre qui, si elle n'existait pas, serait diluée au sein d'autres conférences plus importantes et notre voix disparaîtrait ; c'est l'entraide et le partage des bâtonniers qui la composent.

N'oublions donc jamais que c'est elle qui permet à nos barreaux d'avoir une visibilité.

Amitiés confraternelles.

Le nouveau bureau de la COBAL 2024-2025 élu lors de l'AG du 23 novembre 2023

Une équipe motivée pour la
profession qui se veut être au service
des bâtonniers et des ordres ainsi
qu'un relais auprès de nos instances



Philippe BARON
Vice-président

Ancien bâtonnier de Tours
Elu au CNB et président de la com. numérique
Ancien VP de la conférence des bâtonniers



Christophe ROUCHI
Trésorier

Ancien bâtonnier d'Orléans
Membre du comité exécutif de l'UNCA
Vice-président de la CARPA
Délégué à la CNBF



Anne BARNOUD
Secrétaire

Ancien bâtonnier de Cusset-Vichy
Ancien administrateur CARPA



Laurent RAUZIER
Président

Ancien bâtonnier de Clermont-Ferrand
Ancien président de la CARPA



Franck LAVOUE
Vice-président

Ancien bâtonnier de Châteauroux
Ancien président de la CARPA



Catherine GAZZERI
Trésorier-adjoint

Ancien bâtonnier de Tours
Elue au CNB et président com. communication
Ancien président de la Cobal
Ancien président du conseil de discipline
Déléguée à la CNBF



Joëlle DEBORD-CANONNE
Secrétaire-adjoint

Ancien bâtonnier d'Aurillac
Ancien président de la Cobal
Ancien vice-président de l'Efacs

Les points principaux de notre assemblée générale 25 janvier 2024 dans les locaux du CNB à Paris

Après avoir abordé et voté le quitus du bilan moral et le bilan financier pour l'exercice 2023, nous sommes revenus sur les élections au CNB du 29 novembre dernier qui ont connu un recul important du taux de participation :

- collège ordinal : 62,55 % au niveau national et de 100% Paris.
- Collège général : 27,29 % au niveau national et 22,2 % à Paris

Sans pour autant attribuer la responsabilité de ce constat au seul fait du vote électronique, il conviendra de s'interroger sur les raisons plus profondes et les mutations de notre profession pour susciter de nouvelles vocations et préserver l'ordinalité et donc notre indépendance.

Un tour de table des barreaux s'est effectué. Deux motions ont été adoptées :

- 1- Une s'opposant au *legal privilege*

2- Une à l'appui du barreau de Clermont-Ferrand en matière de droit des étrangers où la présidente du TA refuse les AJ.

Des axes d'action à mettre en œuvre

« Y'a plus qu'à... faut qu'on... »

- ✓ Améliorer les échanges entre la cobal et les 13 ordres pour développer une meilleure communication
- ✓ Davantage d'actions en direction des ordres et plus de rencontres dans les 13 barreaux
- ✓ Soutien et formation aux bâtonniers et MCO
- ✓ Donner plus de visibilité à l'ordinalité
- ✓ Rester vigilants sur tous les sujets d'actualité



Un enthousiasme qui fait plaisir à voir !

Retour sur la formation organisée par la Cobal à Tours - 8 novembre 2023

Lutter contre la cybercriminalité

• Tout le monde s'accorde pour souligner le succès rencontré lors de cette formation et la qualité des intervenants.

• Le thème principal s'articulait autour de la cybercriminalité et surtout comment utiliser les outils mis à notre disposition pour éviter d'engager notre responsabilité et en d'autres termes, comment éviter les ennuis...

En présence de **Jérôme GAVAUDAN**, président du CNB, celui-ci n'a pas manqué de rappeler les **enjeux pour la profession dans le cadre de notre autorégulation de se protéger** notamment dans la LCBFT tout comme le bâtonnier Catherine GAZZERI, président de la COBAL.

Philippe BARON, président de la commission numérique au CNB, a mis une nouvelle fois l'accent sur la nécessité d'utiliser les outils mis à la disposition des avocats par notre institution nationale, notamment par le moyen de la clef RPVA qui offre de nombreux services et dont il faut se saisir.

Il a évoqué les dangers des adresses mails non sécurisées. A ce propos, **à partir du 14/02/2024** les mails prenom.nom@avocat-conseil.fr changeront pour l'adresse prenom.nom@avocat.fr. Ce changement devrait être gratuit (du moins à la charge du CNB). Les avocats recevront une communication dans les semaines à venir. Cette modification sera plus aisée car il n'y aura pas le système de VPN qui était souvent défaillant. Il est rappelé aussi d'éviter les sites de « We tranfert » ou « I love pdf » pour préférer le e-partage sécurisé de notre clef RPVA.

Il est une fois de plus mis l'accent sur la communication des RIB CARPA par les confrères sans la moindre précaution. A ce propos, la SCB a précisé l'augmentation forte du taux de sinistralité depuis 2020 en matière de détournement de RIB et que l'organisme ne couvre pas ce type de sinistre au titre de la RCP pro.

Le bâtonnier ROUCHI a rappelé, quant à lui, nos obligations LCBFT pour les avocats, les ordres et les bâtonniers. Il rappelle l'importance à démontrer que notre profession est en mesure de pouvoir mettre en place des process dans le cadre de notre autorégulation car Bercy estime que nous ne sommes pas suffisamment en capacité à pouvoir assumer cette protection.

Trois risques principaux :

- l'instrumentalisation des cabinets par des montages fiscaux avec le risque d'opacifier des transactions frauduleuses ;
- exposition des cabinets aux menaces de la criminalité financière ;
- risque de blanchiment de fonds à l'occasion d'opérations immobilières.

Article 1.5 du RIN : (Devoir de prudence historique : art. 1.5 créé par DCN n°2011-002, AG du CNB du 18-06-2011 – Publiée au JO par décision du 30-06-2011 - JO 21 juillet 2011).

En toutes circonstances, la prudence impose à l'avocat de ne pas conseiller à son client une solution s'il n'est pas en mesure d'apprécier la situation décrite, de déterminer à qui ce conseil ou cette action est destiné, d'identifier précisément son client.

A cette fin, l'avocat est tenu de mettre en place, au sein de son cabinet, une procédure lui permettant d'apprécier, pendant toute la durée de sa relation avec le client, la nature et l'étendue de l'opération juridique pour laquelle son concours est sollicité.

Lorsqu'il a des raisons de suspecter qu'une opération juridique aurait pour objet ou pour résultat la commission d'une infraction, l'avocat doit immédiatement s'efforcer d'en dissuader son client. A défaut d'y parvenir, il doit se retirer du dossier. A cet égard, les dispositions du Code monétaire et financier nous en font l'obligation (L. 561 et s. du Code monétaire et financier).

D'où l'importance de respecter une procédure :

- identifier les éventuels risques ;
- chercher à les amenuiser ;
- à défaut, déclaration Tracfin.

Il est rappelé que dans les outils du CNB mis à la disposition des confrères, un onglet "cartographie des risques" existe et que chaque confrère devrait y répondre et le transmettre à son ordre. (Suggestion : à demander lors des contrôles de comptabilité).

Enfin et dernier point abordé : **la RC PRO par la SCB et MMA.**

Contrairement à une idée reçue chez certains de nos confrères, un sinistre en matière de piratage ne sera pas couvert par la SCB. Des assurances (comme MMA présente) peuvent éventuellement prendre le relais, mais l'avocat devra prouver avoir mis tout en œuvre pour éviter d'avoir été hacké (pare feu, sauvegarde, mots de passe... j'en passe et des meilleurs).

La SCB rappelle certains principes notamment sur l'obligation d'une assurance professionnelle pour des litiges d'un montant inférieur à 1 500 000 € (franchise 10 à hauteur de 3050 € (article 205 L91). Au-delà ou pour un dossier particulier, il y a nécessité de souscrire une assurance complémentaire dès le début de la mission (dans le mois).

Le bâtonnier doit informer son barreau de ce mécanisme (pour éviter une éventuelle mise en cause).

Procédure classique :

- 1/ mise en cause par une réclamation ;
- 2/ en accuser réception sans jamais reconnaître son éventuelle faute ;
- 3/ informé son bâtonnier (qui ne signifie pas responsabilité de fait).

Tels étaient les points principaux abordés lors de cette formation intéressante et dont le thème est loin d'être épuisé...

• Lors de notre AG de novembre dernier, il a été suggéré que cette formation COBAL puisse être reproduite dans les différents barreaux de notre ressort sur le même format. Cette proposition reçoit un écho très favorable. La conférence est à l'écoute des bâtonniers.

La vie des barreaux : arrêt sur images

15 décembre - Maison de l'avocat de Clermont-Ferrand

Une journée consacrée à la procédure de taxation



Les bâtonniers **Frédéric Mortimore** et **Christophe Bayle** ont su capter l'attention des MCO et des personnels des ordres sur un sujet qui devient de plus en plus technique et donc piégeux pour le bâtonnier et les taxateurs.

